



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Direction générale des ressources humaines

*Examen professionnel d'accès
au grade d'ingénieur de recherche
hors-classe*

Session 2009

Claudine Peretti

*Inspectrice générale de l'administration
de l'éducation nationale et de la recherche*

Présidente du jury

Décembre 2009

RAPPORT DU JURY DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL D'ACCES AU GRADE D'INGENIEUR DE RECHERCHE HORS-CLASSE. SESSION 2009

L'examen s'est déroulé du 23 au 27 novembre 2009.

I. Les candidatures

Conformément aux dispositions de l'article 20 du décret n° 85-1534 du 31 décembre 1985 fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère de l'éducation nationale, peuvent être promus au grade d'ingénieur de recherche hors-classe :

- les ingénieurs de recherche de première classe qui justifient de huit ans de service comme ingénieur de recherche,
- les ingénieurs de recherche de deuxième classe qui ont atteint le septième échelon et qui justifient dans ce grade de huit ans de services effectifs.

1111 ingénieurs de recherche remplissaient les conditions pour concourir au titre de 2009. Ce nombre n'augmente que très faiblement par rapport aux années antérieures (1085 en 2008, 1078 en 2007).

Le nombre d'emplois offerts est passé dans le même temps de 45 à 51, soit 13 % de plus qu'en 2008 et 70 % de plus qu'en 2007.

Malgré cette très forte progression du nombre de postes offerts, le nombre de candidats qui ont déposé un dossier et se sont présentés à l'audition n'a que faiblement augmenté (170 contre 161 en 2008 et 166 en 2007). Seuls 15 % des promouvables se sont donc présentés à l'examen, ce que le jury regrette compte tenu du caractère ouvert de ce dernier.

De ce fait, alors qu'en 2007, il y avait 5,5 candidats pour un poste et, en 2008, 3,5 pour un poste, cette année il n'y en avait que 3,3.

II. La composition et le fonctionnement du jury

Le jury comprenait cette année 36 membres, 75 % d'experts et 25 % de personnalités qualifiées.

Il était composé, pour deux tiers, d'ingénieurs de recherche hors-classe, ainsi que de professeurs d'universités (7), d'inspecteurs généraux de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche (3) et de conservateurs généraux de bibliothèque (2).

Les membres du jury provenaient pour un tiers d'Île-de-France et deux tiers de province.

Le jury a connu cette année un renouvellement de près de la moitié de ses membres et, pour la première fois, les femmes y étaient un peu plus nombreuses que les hommes (19 contre 17).

Comme les années précédentes, le jury a auditionné les candidats en sous-commissions de quatre membres, une par BAP, sauf en BAP E où ont dû être organisées plusieurs sous-commissions en raison du nombre très élevé de candidats. La présence dans la même sous-commission d'experts de la BAP, d'experts d'autres BAP ou de personnalités qualifiées permet de garantir l'homogénéité de l'examen et son caractère transversal aux différentes BAP.

Dans le cas (rare) où un membre du jury connaissait un candidat, soit il s'est abstenu de lui poser des questions, soit il a limité ces dernières, au vu de l'importance et de l'ancienneté de leurs liens professionnels.

III. L'évaluation des candidats

Au terme de ses délibérations, le jury a arrêté une liste de lauréats de 56 noms, 51 en liste principale, 5 en liste complémentaire. Bien que les lauréats inscrits en liste complémentaire ne soient pas assurés d'être inscrits en liste principale l'année suivante, l'expérience montre que la plupart y parviennent ; l'inscription en liste complémentaire, outre qu'elle permet une nomination si une place se libère en liste principale, constitue un encouragement à se représenter pour les candidats qui en bénéficient.

Comme les années précédentes, on constate :

- que toutes les branches d'activité professionnelle sont représentées, même si le nombre de candidats classés en liste principale ou complémentaire par BAP varie de 3 à 23 en raison de la très grande disparité dans le nombre des candidats auditionnés par BAP, de 5 en BAP F (information) à 75 en BAP E (informatique et calcul scientifique), pour citer les deux extrêmes ;
- et que le nombre de candidats auditionnés par BAP n'influe pas sur la probabilité pour un candidat d'être classé en rang utile : la BAP F qui ne comptait que cinq auditionnés a eu deux candidats classés en liste principale et un en liste complémentaire.

Plusieurs points méritent par ailleurs d'être soulignés :

- le rajeunissement des lauréats constaté en 2008, avec la hausse du nombre de places, se confirme : l'âge moyen, comme l'âge médian tourne autour de 50 ans, avec un intervalle de vingt cinq ans entre le plus âgé (63 ans) et les plus jeunes (38 ans) ;
- les femmes, qui représentaient 28,8 % des candidats auditionnés, ont cette année, comme en 2007, un meilleur taux de réussite que les hommes avec 32,1 % des inscrits en rang utile ;
- le rapport entre l'Île-de-France et la province tend à se détériorer : la proportion de candidats provenant des établissements parisiens et de l'administration centrale baisse légèrement (22,3 %) et celle des lauréats fortement (14,2 %) ;
- la part des candidats de 2^{ème} classe admis en liste principale ne cesse d'augmenter (de 11 à 27 %) ; parmi les « première classe » admis en liste principale ; quatre sur dix sont, comme l'an dernier, au cinquième échelon de ce grade ;
- si les lauréats sont représentatifs de la diversité des lieux où exercent les IGR, la part de ceux qui exercent dans des établissements relevant de l'enseignement

supérieur (EPSCP, grands établissements, EPA,), tend à s'accroître ; 7 lauréats sont en rectorat et 2 à l'administration centrale essentiellement en BAP E.

Le jury observe que la très grande diversité de métier, d'âge, de lieu d'exercice et de niveau de diplôme des lauréats devrait inciter plus de candidats de valeur à se présenter à cet examen qui reste largement ouvert, même si la barre d'admission se situe à un niveau particulièrement élevé.

Les notes obtenues par les candidats s'échelonnent de 19,50 à 10, ce qui témoigne de la disparité du niveau des candidats, la moitié d'entre eux ayant cependant obtenu une note supérieure à 16,50.

Ainsi que cela avait déjà été observé les années précédentes, la qualité de la prestation du candidat devant le jury joue un rôle prépondérant et peut corriger l'impression moins favorable émanant de la lecture du dossier. Cela ne doit cependant pas conduire les candidats à négliger la présentation de leur dossier, qui doit décrire de façon précise et claire l'ensemble de leur parcours et leurs responsabilités et travaux en cours. Inversement, une prestation orale moins convaincante peut être atténuée si le dossier a montré clairement l'importance des responsabilités exercées et la richesse du parcours professionnel. Arrivés à ce niveau de leur carrière, il n'est pas admissible, cependant, que, lors de l'audition, certains ingénieurs de recherche se révèlent incapables de décrire de façon claire, précise et concise leur parcours professionnel et les responsabilités exercées, fassent preuve d'une méconnaissance à peu près totale des grands enjeux actuels de l'enseignement supérieur ou de la recherche, et des évolutions institutionnelles engagées, apportent des réponses imprécises aux questions qui leur sont posées.

Le jury attend d'un candidat au grade d'ingénieur de recherche hors classe qu'il présente clairement son parcours et ses fonctions, qu'il sache replacer son action dans le contexte général, qu'il mette en valeur les compétences acquises et qu'il démontre qu'il est capable d'exercer des responsabilités élevées.

Le jury souhaite donc souligner que, même si l'examen d'accès au grade d'ingénieur de recherche hors-classe n'est pas une épreuve de nature académique, il doit néanmoins être préparé. Cette préparation est tout autant nécessaire aux candidats qui se présentent pour la première fois qu'à ceux qui renouvellent leur candidature. En effet, le jury reconsidère l'ensemble des candidatures à chaque session et ni la note, ni le rang de classement, obtenus une année donnée ne peuvent être considérés comme une garantie de réussite la fois suivante. A l'inverse, se présenter pour la première fois ne constitue en rien un handicap pour être admis.

On observe en effet qu'un peu plus de la moitié des candidats auditionnés ne s'étaient pas présentés l'an dernier, et qu'ils représentent plus de la moitié des candidats admis en liste principale. Dans la mesure où certains s'étaient déjà présentés à l'examen dans les années antérieures, on peut estimer que les candidats ont les mêmes chances de réussite quel que soit leur nombre d'auditions.

Cela étant dit, le jury tient à souligner que les candidats non admis doivent tirer des enseignements de la note et du rang de classement qu'ils ont obtenus et doivent, au vu des éléments contenus dans ce rapport, s'attacher à parfaire leur dossier et leur prestation orale ou même, dans quelques cas, s'interroger sur la pertinence de renouveler leur candidature.

Le jury voudrait enfin remercier, en son nom et au nom de l'ensemble des candidats, les organisateurs de cet examen pour la qualité de l'accueil et l'efficacité de l'organisation. Leurs remerciements vont en particulier à Mme Geneviève Guary et à M. Eric Joret du bureau DGRH D5 qui ont suivi l'ensemble de leurs travaux.

Pour le jury,
La présidente

Claudine Peretti

ANNEXE I

Arrêté du 27 avril 2009 autorisant au titre de l'année 2009 l'ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au grade d'ingénieur de recherche hors classe

3 mai 2009

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Texte 21 sur 77

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Arrêté du 27 avril 2009 autorisant, au titre de l'année 2009, l'ouverture d'un examen professionnel de sélection pour l'accès au grade d'ingénieur de recherche hors classe

NOR: ESR100004874

Par arrêté de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 27 avril 2009, est autorisée, au titre de l'année 2009, l'ouverture d'un examen professionnel de sélection pour l'accès au grade d'ingénieur de recherche hors classe.

Le nombre des emplois offerts à cet examen professionnel sera fixé ultérieurement.

La demande ou le téléchargement des dossiers de candidature s'effectue par internet à l'adresse suivante : <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/personnel/inf>.

Les dossiers de candidature sont demandés ou téléchargés jusqu'au lundi 25 mai 2009, avant minuit.

En cas d'impossibilité de se connecter pour demander ou télécharger les dossiers de candidature, les candidats pourront, sur demande écrite adressée en recommandé simple auprès du ministère, obtenir un dossier imprimé de candidature.

La date limite de dépôt ou d'envoi des dossiers de candidature (le cachet de la poste faisant foi) au ministère est fixée au 25 mai 2009.

Les candidats devront donc veiller à demander ou télécharger les dossiers de candidature suffisamment tôt pour tenir compte des délais d'acheminement de leur dossier.

Les candidats devront compléter et renvoyer le dossier de candidature (obtenu via internet ou par courrier) à l'adresse suivante : ministère de l'éducation nationale, DGRH D 5, bureau chargé des concours ITRF, IGR hors classe 2009, 72, rue Régnault, 75243 Paris Cedex 13.

Les épreuves se dérouleront au mois de novembre 2009, à Paris.

ANNEXE II



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Secrétariat général

Direction générale des
ressources humaines

Sous-direction du
recrutement

DGRH D5

Arrêté

portant nomination du jury pour l'examen professionnel de sélection pour l'accès au grade d'ingénieur de recherche hors classe du ministère de l'éducation nationale et du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, session 2009

N° 000001RHPDP000

La ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche,

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère de l'éducation nationale ;

Vu l'arrêté du 20 mai 1997 modifié fixant les modalités d'organisation et le déroulement de l'examen professionnel de sélection pour l'accès au grade d'ingénieur de recherche hors classe ;

Vu l'arrêté du 27 avril 2009 autorisant au titre de l'année 2009 l'ouverture d'un examen professionnel de sélection pour l'accès au grade d'ingénieur de recherche hors classe,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Sont nommés membres du jury de l'examen professionnel de sélection pour l'accès au grade d'ingénieur de recherche hors classe du ministère de l'éducation nationale et du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, session 2009 :

Madame PERETTI Claudine, inspectrice générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche, présidente, Ministère de l'éducation nationale, Paris.

Monsieur BASSY Alain-Marie, inspecteur général de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche, vice-président, Ministère de l'éducation nationale, Paris.

Madame ALVAREZ Isabelle épouse RAIMBOURG, ingénieure de recherche hors classe, experte, Rectorat de l'académie de Rouen, Rouen.

Monsieur ANDRZEJEWSKI Henri, ingénieur de recherche hors classe, expert, Université de Bourgogne, Le Creusot.

Monsieur BEYAERT Jean-Pierre, ingénieur de recherche hors classe, expert, Université de Bretagne sud, Vannes.

Monsieur BLACHE Bernard, ingénieur de recherche hors classe, expert, Palais de la découverte, Paris.

Monsieur BOUVET Philippe, professeur des universités, expert, École normale supérieure de Lyon, Lyon.

Madame CHOLLET Élisabeth épouse LEMAU, conservatrice générale des bibliothèques, experte, Université Rennes 2 Haute Bretagne, Rennes.

Madame CLARETON Magali épouse PEROTIN, ingénieure de recherche hors classe, experte, Université Montpellier 2, Montpellier.

Madame CLAUD Joëlle, conservatrice générale des bibliothèques, experte, Université Paris Sorbonne Paris 4, Paris.

Monsieur CLAVERIE Bernard, professeur des universités de classe exceptionnelle, expert, Institut polytechnique de Bordeaux, Bordeaux.

Monsieur DESCHAMPS André, ingénieur de recherche hors classe, expert, Observatoire de Paris, Paris.

Madame FLÉNET Élisabeth, ingénieure de recherche hors classe, experte, Université de Franche Comté, Besançon.

Monsieur FOURNIER Michel, professeur des universités, expert, Université Lille 1 sciences et technologies, Villeneuve-d'Ascq.

Monsieur GIRY Marcel, ingénieur de recherche hors classe, expert, Université de Limoges, Limoges.

Madame GONTARD Paule épouse SANCHOU, ingénieure de recherche hors classe, experte, Université Toulouse 2 le Mirail, Toulouse.

Monsieur KAPPLER Jacques, ingénieur de recherche hors classe, expert, Institut de physique et chimie de Strasbourg, Strasbourg.

Monsieur KARAMANOS Ioannis, professeur des universités, expert, Université d'Artois, Lens.

Madame LADO-BORDOWSKY Olga, professeure des universités, experte, Université de Rennes 1, Rennes.

Madame LE BRAS Maryse, ingénieure de recherche hors classe, experte, Ministère de l'éducation nationale, Paris.

Monsieur LEJAY Pascal, ingénieur de recherche hors classe, expert, Centre national de la recherche scientifique, Grenoble.

Madame LIOTET Françoise, ingénieure de recherche hors classe, experte, Ministère de la Santé, de la jeunesse et des sports, Paris.

Madame MARANINCHI Marie-Françoise épouse ATTARD, ingénieure de recherche hors classe, experte, Université de Provence Aix Marseille 1, Marseille.

Madame MONCEAUX Denyse épouse BAGREL, professeure des universités, experte, Université Paul Verlaine Metz, Metz.

Madame PAVY Nicole, ingénieure de recherche hors classe, experte, Université Paris 1 Panthéon Sorbonne, Paris.

Madame PERRIN Liliane épouse BENSANEL, ingénieure de recherche hors classe, experte, Université Pierre Mendès France Grenoble 2, Grenoble.

Madame RICARD Nicole, ingénieure de recherche hors classe, experte, Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Toulouse, Toulouse.

Monsieur ROY Laurent, ingénieur de recherche hors classe, expert, Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, Paris.

Monsieur SABLAYROLLES Robert, professeur des universités, expert, Université Toulouse 2 le Mirail, Toulouse.

Monsieur BALME Pierre, inspecteur général de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche, Ministère de l'éducation nationale, Paris.

Monsieur BRUNET Philippe, ingénieur de recherche hors classe, Rectorat de l'académie de Poitiers, Poitiers.

Madame DUGUE Élisabeth, ingénieure de recherche hors classe, Conservatoire national des arts et métiers, Paris.

Madame GRELET Yvette, ingénieure de recherche hors classe, Université de Caen Basse Normandie, Caen.

Madame OEUVRARD Françoise, ingénieure de recherche hors classe, Ministère de l'éducation nationale, Paris.

Monsieur PICARD Marc, ingénieur de recherche hors classe, Université de Bretagne occidentale, Brest.

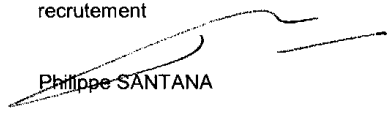
Madame PONSOT Marie-France, ingénieure de recherche hors classe, Ministère de l'éducation nationale, Paris.

Article 2 : La directrice générale des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le **1 0 NOV. 2009**

Pour la ministre de l'enseignement supérieur
et de la recherche et par délégation,

Le chargé de la sous-direction du
recrutement


Philippe SANTANA

ANNEXE III

BRANCHES D'ACTIVITE PROFESSIONNELLE

<i>Branches d'activité professionnelle</i>	<i>INTITULE DE LA BAP</i>
BAP A	<i>Sciences du vivant</i>
BAP B	<i>Sciences chimiques et sciences des matériaux</i>
BAP C	<i>Sciences de l'ingénieur et instrumentation scientifique</i>
BAP D	<i>Sciences humaines et sociales</i>
BAP E	<i>Informatique, statistique et calcul scientifique</i>
BAP F	<i>Information (documentation, culture, communication, édition, TICE)</i>
BAP G	<i>Patrimoine, logistique, prévention et restauration</i>
BAP J	<i>Gestion et pilotage (nouvelle nomenclature)</i>

ANNEXE IV

ELEMENTS STATISTIQUES SUR LA SESSION 2009

Promotions

Nombre de possibilités de promotions : 51

Répartition par BAP des candidats inscrits/recevables, désistés, absents et lauréats

BAP	PREINSCRITS	CANDIDATS INSCRITS ET RECEVABLES	DESISTEMENTS	ABSENCES A L'AUDITION	ADMIS LP	ADMIS LC
A	18	12	0	0	4	
B	14	9	0	0	4	
C	24	17	2	0	4	1
D	12	12	0	0	4	
E	108	80	5	0	21	2
F	12	7	2	0	2	1
G	27	20	2	0	5	1
J	41	26	2	0	7	
TOTAL	256	183	13	0	51	5

Parité

	Nb.	Femmes	Hommes
Promouvables	1111	-	-
Candidats inscrits	183	53	130
Candidats présents	170	49	121
Candidats sur LP	51	15	36
Candidats sur la liste de classement	56	18	38

Répartition des lauréats par âge

AGE	ADMIS LP	ADMIS LC	TOTAL
63 ans	1		1
62 ans	2		2
61 ans	1		1
60 ans			0
59 ans	1		1
58 ans	2		2
57 ans	2		2
56 ans	3		3
55 ans	2		2
54 ans	5		5
53 ans	1	1	2
52 ans	5		5
51 ans			0
50 ans	6		6
49 ans	2		2
48 ans	1		1
47 ans	3		3
46 ans			0
45 ans			0
44 ans	5		5
43 ans	3	2	5
42 ans	1	2	3
41 ans	2		2
40 ans			0
39 ans	1		1
38 ans	2		2
TOTAL	51	5	56

Répartition des lauréats par affectation

Type d'établissement	LP	LC	Total
Universités et autres établissements d'enseignement supérieur (ENS, CNAM, etc.)	43	4	47
Rectorats	6	1	7
Administration centrale	2	0	2
Total	51	5	56

Jurys

PARITE	
Homme	17
Femme	19
Total	36

BAP	A	B	C	D	E	F	G	J	Hors BAP	Total
IGAENR									3	3
IGR HC		2	2	3	8	1	3	5		24
conservateur général des bibliothèques						2				2
professeur des universités	3	1	1	2						7
Total	3	3	3	5	8	3	3	5	3	36